



# Le handicap sans pauvreté

Rapport 2024 sur la pauvreté liée au  
handicap



CAMPAGNE 2000  
METTONS FIN À LA PAUVRETÉ  
DES ENFANTS ET DES FAMILLES



disability  
without  
poverty | le handicap  
sans  
pauvreté

## Énoncé de reconnaissance territoriale

Le handicap sans pauvreté et Campagne 2000 reconnaissent les territoires traditionnels et ancestraux sur lesquels ils exercent leurs activités et s'engagent à déployer des efforts de réconciliation dans le cadre de leur travail. Nous reconnaissons les droits intrinsèques des Premières Nations, des Inuits et des Métis et les droits issus de traités, le titre et la compétence de tous les membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis dans l'ensemble du pays. Nous continuerons à unir nos efforts à ceux des Premières Nations, des Inuits et des Métis pour la décolonisation et à militer en faveur des changements nécessaires pour faire respecter les droits et bâtir une société fondée sur l'équité, la justice, le respect et l'autodétermination dans laquelle toutes les communautés peuvent s'épanouir.

## Remerciements

Le handicap sans pauvreté remercie les organismes suivants pour leur soutien financier : Fondation McConnell, Maytree Foundation, Toronto Community Foundation et Hamilton Community Foundation.

Nous remercions aussi chaleureusement notre personnel, notre équipe de direction, notre conseil d'administration et notre vaste équipe d'organismes partenaires et d'allié·e·s, qui rendent notre travail possible.

Campagne 2000 remercie les organisations suivantes pour leur soutien financier : Congregation of Notre Dame Visitation Province Inc., Ontario English Catholic Teachers' Association, Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario, Elementary Teachers' Federation of Ontario et United Way of Greater Toronto.

Nous remercions chaleureusement les membres dévoué·e·s de notre comité directeur, les organismes partenaires nationaux, provinciaux, territoriaux et communautaires qui forment la coalition et tout·e·s les rédacteur·rice·s de rapports provinciaux et territoriaux ainsi que nos nombreux bénévoles et allié·e·s à l'échelle individuelle et organisationnelle.

Nous remercions également Family Service Toronto de nous accueillir généreusement et United Way Greater Toronto, notre point d'ancrage, de nous apporter son soutien continu.

Nous remercions également les expert·e·s des quatre coins du pays qui ont raconté leur histoire personnelle avec Le handicap sans pauvreté et exprimé leurs commentaires.

Le handicap sans pauvreté est un mouvement dirigé par des personnes en situation de handicap avec le soutien de nos familles, ami·e·s, fournisseurs de services, allié·e·s et organismes. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez visiter le site <https://www.disabilitywithoutpoverty.ca/fr/>.

Campagne 2000 : mettre fin à la pauvreté des enfants et des familles au Canada est une coalition pancanadienne non partisane regroupant plus de 120 organismes nationaux, provinciaux, territoriaux et communautaires déterminés à unir leurs efforts pour mettre fin à la pauvreté des enfants et des familles.

Veillez visiter le site <https://www.campaign2000.ca> pour obtenir de plus amples renseignements, télécharger nos publications et devenir membre. Pour obtenir des copies papier des publications, veuillez téléphoner au 416 595-9230, poste 250.

© Campagne 2000. Le présent document peut être téléchargé, diffusé, cité ou rapporté sous forme d'extraits dans la mesure où il est adéquatement et entièrement mentionné et sans fin commerciale.

Publication : Campagne 2000

Auteurs : Campagne 2000 et Le handicap sans pauvreté

ISBN : 978-1-0690999-4-5

Traduction : Altera

Available in English: <https://www.disabilitywithoutpoverty.ca/2024-disability-poverty-report-card/>

## Résumé

Ce deuxième rapport annuel du mouvement Le handicap sans pauvreté assure le suivi des progrès, ou de l'absence de progrès, vers l'élimination de la pauvreté chez les personnes en situation de handicap au Canada. Ce rapport présente les plus récentes données accessibles, qui datent de 2022, pour souligner les taux de pauvreté disproportionnés chez les personnes en situation de handicap. Pour la plupart des indicateurs, les taux de pauvreté chez les personnes en situation de handicap sont en hausse, et les niveaux de pauvreté s'aggravent après avoir connu une réduction importante en 2020.

### Principaux résultats

- Une personne sur six en situation de handicap vivait dans la pauvreté en 2022, ce qui représente 1 521 000 personnes.
- Une personne sur trois en situation de handicap et vivant seule vivait dans la pauvreté.
- En moyenne, les personnes en situation de handicap auraient besoin d'un revenu 30 % plus élevé pour atteindre le seuil de pauvreté (selon la mesure de faible revenu après impôt).
- De 2013 à 2022, le taux de pauvreté des personnes en situation de handicap était, en moyenne, deux fois plus élevé que celui des personnes sans handicap.
- Les montants proposés de la prestation canadienne pour les personnes handicapées (PCPH), combinés aux taux de l'assistance aux personnes handicapées dans chaque province et territoire, ne permettent pas de sortir de la pauvreté.

La *Loi sur la prestation canadienne pour les personnes handicapées*, qui a reçu la sanction royale en juin 2023, prévoit un cadre pour la PCPH. Elle devrait entrer en vigueur en juillet 2025.

**Cette année, une note de « F » est attribuée au gouvernement dans ce rapport, ce qui représente un échec.** La PCPH ne reflète pas la prestation que le gouvernement a laissé croire qu'il allait déployer aux personnes en situation de handicap. Le montant est inadéquat, les critères d'admissibilité sont trop étroits et le calendrier de prestations est trop éloigné dans le temps. La conception des prestations ne prévoit pas de protection contre les interactions négatives avec un éventail de mesures de soutien fédérales, provinciales et territoriales et de programmes de subventions.

La PCPH est une occasion à ne pas manquer pour réduire rapidement et considérablement, voire éliminer, la pauvreté chez les personnes en situation de handicap. Le présent rapport comprend des recommandations pour améliorer les règlements sur la PCPH afin qu'elle atteigne son but de réduire la pauvreté, de favoriser la sécurité financière des personnes en situation de handicap et en âge de travailler et de faire progresser les droits économiques et sociaux.

# Table des matières

Énoncé de reconnaissance territoriale.....	2
Remerciements .....	2
Traduction : Altera .....	3
Available in English: <a href="https://www.disabilitywithoutpoverty.ca/2024-disability-poverty-report-card/">https://www.disabilitywithoutpoverty.ca/2024-disability-poverty-report-card/</a> .....	3
Résumé .....	4
Présentation .....	6
Handicaps et pauvreté au Canada .....	8
Niveau de pauvreté.....	11
Pauvreté liée au genre et aux handicaps.....	13
Personnes en situation de handicap qui vivent seules.....	15
Pauvreté liée aux handicaps par groupe d'âge.....	17
Programmes d'aide provinciaux et territoriaux pour les personnes en situation de handicap.....	19
Profil sociodémographique des personnes en situation de handicap.....	24
Personnes en situation de handicap, selon la province et le territoire .....	24
Sévérité et type de handicap.....	26
Obstacles à l'accessibilité.....	28
Données sociodémographiques sur l'emploi et les personnes handicapées .....	31
Groupes de personnes racisées .....	33
Sévérité et groupe d'âge .....	35
Rémunération .....	36
Recommandations.....	39
Conclusion.....	41
Annexe A.....	42
Annexe B.....	43
Notes en fin de texte.....	47

## Présentation

Le deuxième rapport annuel du mouvement Le handicap sans pauvreté assure le suivi des progrès, ou de l'absence de progrès, vers l'élimination de la pauvreté chez les personnes en situation de handicap au Canada. Rédigé en collaboration avec Campagne 2000 : mettre fin à la pauvreté des enfants et des familles, le présent rapport a également été déposé en guise de rétroaction lors des consultations fédérales publiques sur le régime de réglementation pour la PCPH.

Ce rapport présente les plus récentes données accessibles sur les personnes en situation de handicap vivant dans la pauvreté selon la mesure de faible revenu après impôt (MFR-Apl)<sup>1</sup>, calculée à partir de l'Enquête canadienne sur le revenu de 2022. Il contient également des données sociodémographiques de l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2023 et des données de l'Enquête sur la population active de 2023.

Selon le présent rapport, les personnes en situation de handicap présentent des taux de pauvreté disproportionnellement élevés. Après des réductions considérables en 2020, la plupart des indicateurs révèlent une tendance à la hausse des taux de pauvreté et une aggravation des niveaux de pauvreté en 2021 et en 2022.

La *Loi sur la prestation canadienne pour les personnes handicapées*, qui a reçu la sanction royale en juin 2023, prévoit un cadre pour la PCPH. Des ébauches de règlement ont été déposées et le présent rapport comprend des recommandations pour améliorer la PCPH afin qu'elle atteigne son but de réduire la pauvreté et de favoriser la sécurité financière des personnes en situation de handicap et en âge de travailler<sup>i</sup>. La PCPH est extrêmement importante, car elle pourrait inverser les augmentations inquiétantes de la pauvreté chez les personnes en situation de handicap et transformer la vie des personnes touchées.

L'an dernier, une note de « I », pour « incomplet », a été attribuée au gouvernement fédéral dans ce rapport. **Cette année, une note de « F » est attribuée au gouvernement, ce qui représente un échec.** La PCPH ne reflète pas la prestation que le gouvernement a laissé croire qu'il allait déployer aux personnes en situation de handicap. Le montant est inadéquat, les critères d'admissibilité sont trop étroits, et le calendrier de prestations (juillet 2025) est trop éloigné dans le temps.

Le gouvernement fédéral a suscité une augmentation des attentes en ce qui concerne la PCPH. Le 21 septembre 2022, Carla Qualtrough, qui était alors ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes en situation de handicap, a émis la déclaration suivante à la Chambre des communes : « Cette prestation offre une occasion unique, qui ne se présente qu'une fois par génération, de tirer des centaines de milliers de personnes de la pauvreté et de signifier aux citoyens handicapés qu'ils comptent, que l'on ne les laissera plus se démener sans intervenir<sup>ii</sup>. » Le préambule de la Loi mentionne plusieurs engagements liés aux obligations internationales en matière de droits de la personne et à l'aspiration du Canada à devenir un chef de file mondial dans l'élimination de la pauvreté.

---

<sup>1</sup> Pour en savoir plus sur les mesures de la pauvreté, consultez les annexes A et B.

L'engagement de 2 400 \$ annuellement figurant dans le budget fédéral de 2024 en ce qui concerne la PCPH est loin d'être suffisant pour répondre aux attentes qui ont été établies. À maturité, la PCPH permettra de sortir de la pauvreté seulement 25 000 personnes en situation de handicap et en âge de travailler chaque année<sup>iii</sup>.

Cette insuffisance donne lieu à une note qui représente un échec. Alors que des élections fédérales se profilent à l'horizon, l'élimination de la pauvreté chez les personnes en situation de handicap doit représenter une priorité pour tous les partis fédéraux. Les données présentées brossent un tableau clair de la gravité de la pauvreté liée au revenu, et les recommandations fournissent des solutions pour remédier à la situation. Il s'agit d'une occasion unique à ne pas manquer.

# Handicaps et pauvreté au Canada

## Une personne sur six en situation de handicap vivait dans la pauvreté

En 2022, 16,8 % des personnes de 15 ans ou plus en situation de handicap vivaient dans la pauvreté, ce qui représente 1 521 000 personnes<sup>iv</sup>. Cela signifie qu'une personne en situation de handicap sur six vivait avec les conséquences difficiles de ne pas avoir un revenu suffisant pour répondre à ses besoins quotidiens de base.

En 2022, les personnes en situation de handicap représentaient 27 % de la population et affichaient des taux de pauvreté disproportionnellement élevés<sup>v</sup>. La figure 1 montre les taux de pauvreté à l'échelle nationale chez les personnes en situation de handicap et les personnes sans handicap de 2013 à 2022. En moyenne, les taux de personnes vivant dans la pauvreté étaient deux fois plus élevés chez les personnes en situation de handicap que chez les personnes sans handicap.

Pendant cette période, le taux de pauvreté le plus élevé a été observé en 2015, alors que près du quart (23,2 %) des personnes en situation de handicap vivait dans la pauvreté. Le plus faible taux de pauvreté a été enregistré en 2020 (14,7 %). La réduction des taux de pauvreté est en grande partie attribuable aux prestations fédérales versées pendant la pandémie, comme la Prestation canadienne d'urgence (PCU), ainsi qu'à des prestations supplémentaires uniques versées dans le cadre de programmes comme le crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH) et l'allocation canadienne pour enfants (ACE). Néanmoins, plus de 1,3 personne en situation de handicap a continué à vivre dans la pauvreté en 2020 malgré ces prestations. Les exigences en matière de revenu gagné, les dispositions de récupération pour les bénéficiaires d'un programme d'aide au revenu provincial ou territorial et la nature exclusive et régressive du CIPH forment un ensemble d'obstacles qui exclut un grand nombre de personnes, en particulier celles vivant dans la pauvreté extrême. Depuis 2020, les taux de pauvreté ont tendance à augmenter chez les personnes en situation de handicap comme au sein de la population générale.

Dans le présent rapport, la MFR-Apl est utilisée comme seuil de pauvreté. En 2022, le seuil de pauvreté pour une personne seule selon la MFR-Apl était de 28 863 \$. L'utilisation d'un seuil après impôt permet de tenir compte de l'impôt sur le revenu versé par la personne ainsi que des prestations gouvernementales qu'elle reçoit. Les personnes dont le revenu est inférieur au seuil sont considérées comme ayant un faible revenu ou vivant dans la pauvreté<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> Les seuils selon la MFR-Apl par taille de ménage sont indiqués à l'annexe A.



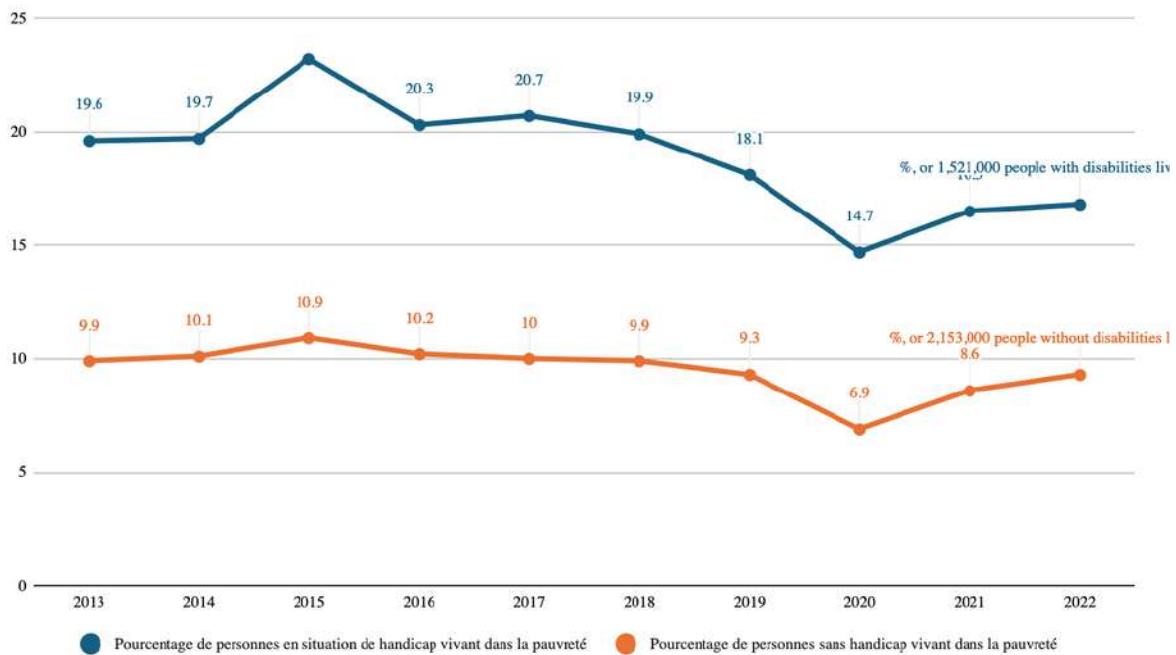


Figure 1. Pourcentage de personnes âgées de 15 ans ou plus en situation de handicap et sans handicap vivant dans la pauvreté (selon la MFR-Apl), Canada, de 2013 à 2022

Source : Statistique Canada (2024). Enquête canadienne sur le revenu. Tableau 11-10-0090-01, Statistiques sur la pauvreté et le faible revenu selon le statut d'incapacité.

*« En fait, recevoir cette prestation fédérale pour les personnes handicapées m'aiderait à garder un toit au-dessus de ma tête. Il faut garder à l'esprit que les personnes en situation de handicap sont à un chèque de paie près de devenir sans-abri. Je n'insisterai jamais assez sur ce point. »*

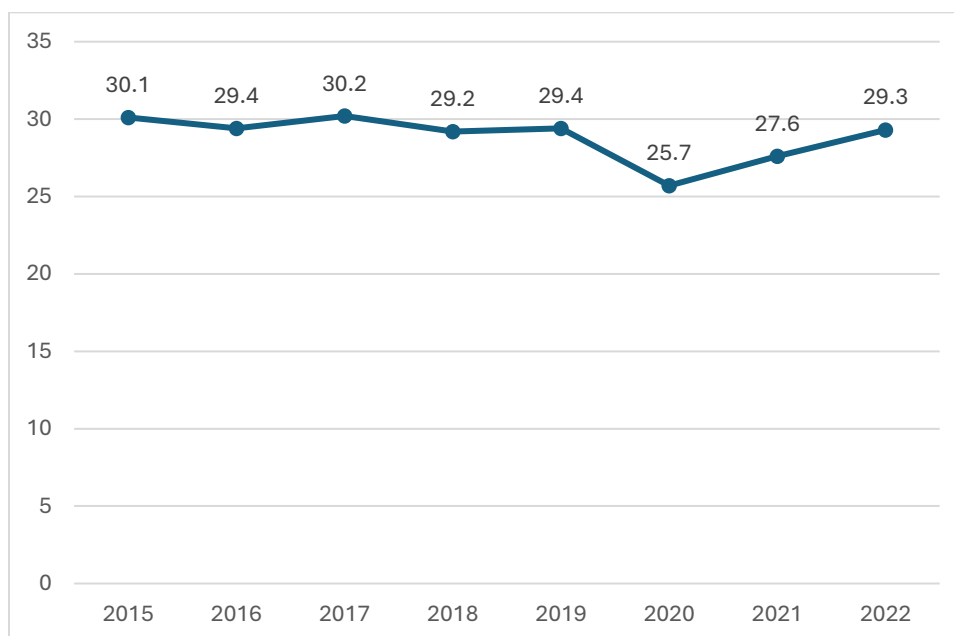
– Kryssy B. est atteinte de paralysie cérébrale légère et vit avec des handicaps liés à la santé mentale.

## Niveau de pauvreté

Le niveau de pauvreté représente l'écart entre le revenu d'un ménage et la MFR-Apl, exprimé sous forme de pourcentage. Il s'agit du *taux d'écart moyen*, c'est-à-dire une façon de mesurer le niveau de pauvreté. Chez les personnes en situation de handicap, le taux d'écart moyen était près de 30 % sous la MFR-Apl en 2022. Cela signifie que les personnes en situation de handicap auraient besoin d'un revenu 30 % plus élevé pour atteindre la mesure de faible revenu après impôt.

La figure 2 montre le niveau de pauvreté selon le taux d'écart moyen chez les personnes en situation de handicap de 2015 à 2022. De 2015 à 2019, le niveau de pauvreté n'a pas enregistré de variation significative. Toutefois, les prestations temporaires qui ont été versées aux personnes et aux familles pendant la pandémie ont entraîné une importante diminution du niveau de pauvreté, à 25,7 %, suivi d'une tendance semblable des taux de pauvreté. Depuis, la pauvreté des personnes en situation de handicap s'est de nouveau aggravée. En 2022, le taux d'écart moyen était revenu à ce qu'il était avant la pandémie (29,3 %).

Figure 2. Taux d'écart moyen chez les personnes en situation de handicap âgées de 15 ans ou plus (MFR-Apl), Canada, de 2015 à 2022



Source : Statistique Canada. (2024). Enquête canadienne sur le revenu. Tableau 11-10-0090-01, Statistiques sur la pauvreté et le faible revenu selon le statut d'incapacité.

*« Recevoir des prestations complètes de la PCPH me permettrait de manger mieux, peut-être de me faire couper les cheveux et d'envisager la possibilité de me procurer de nouveaux vêtements. »*

- Heather H., personne de 54 ans qui s'identifie comme étant non binaire et queer et présentant plusieurs handicaps mentaux et physiques.

## Pauvreté liée au genre et aux handicaps

En 2022, 17,7 % des femmes et 15,7 % des hommes en situation de handicap vivaient dans la pauvreté (figure 3). Parmi les personnes en situation de handicap, les femmes sont généralement plus nombreuses que les hommes à vivre dans la pauvreté, la différence étant d'environ 2 points de pourcentage depuis 2016.

Les femmes en situation de handicap doivent affronter de multiples obstacles interreliés qui contribuent à augmenter leur taux de pauvreté, par exemple des obstacles et de la discrimination sur le marché du travail et une probabilité accrue de devenir des aidantes<sup>vi</sup>. Dans le cadre du projet *Définir la PCPSH* du mouvement Le handicap sans pauvreté, il a été établi qu'environ le tiers de l'ensemble des participant·e·s se considérait à la fois comme des personnes en situation de handicap et des aidant·e·s pour une personne en situation de handicap<sup>vii</sup>. En raison du passé et des attentes de la société actuelle, les femmes ont beaucoup plus tendance que les hommes à devenir des aidantes, un travail généralement non rémunéré. Le rôle d'aidante de ces femmes réduit le temps et l'énergie qu'elles peuvent consacrer à un travail rémunéré. Si l'on ajoute le manque de programmes et de services de soutien adéquats, la situation des aidantes contribue souvent à la supériorité des taux de pauvreté chez les femmes<sup>viii</sup>.

Figure 3. Pourcentage de personnes âgées de 15 ans ou plus en situation de handicap vivant dans la pauvreté (selon la MFR-Apl), selon le genre, Canada, de 2015 à 2022



Source : Statistique Canada. (2024). Enquête canadienne sur le revenu. Tableau 11-10-0090-01, Statistiques sur la pauvreté et le faible revenu selon le statut d'incapacité.

*« Je pourrais acheter des aliments frais qui conviennent à mon alimentation adaptée aux problèmes rénaux, ce que je n'ai pas les moyens de faire en ce moment. Il serait agréable de ne plus avoir de troubles du sommeil parce que je m'inquiète d'où proviendra mon prochain repas. Je pourrais également me permettre le transport vers le centre de dialyse. Il m'arrive parfois de manquer des traitements parce que je n'ai pas les moyens de m'y rendre. »*

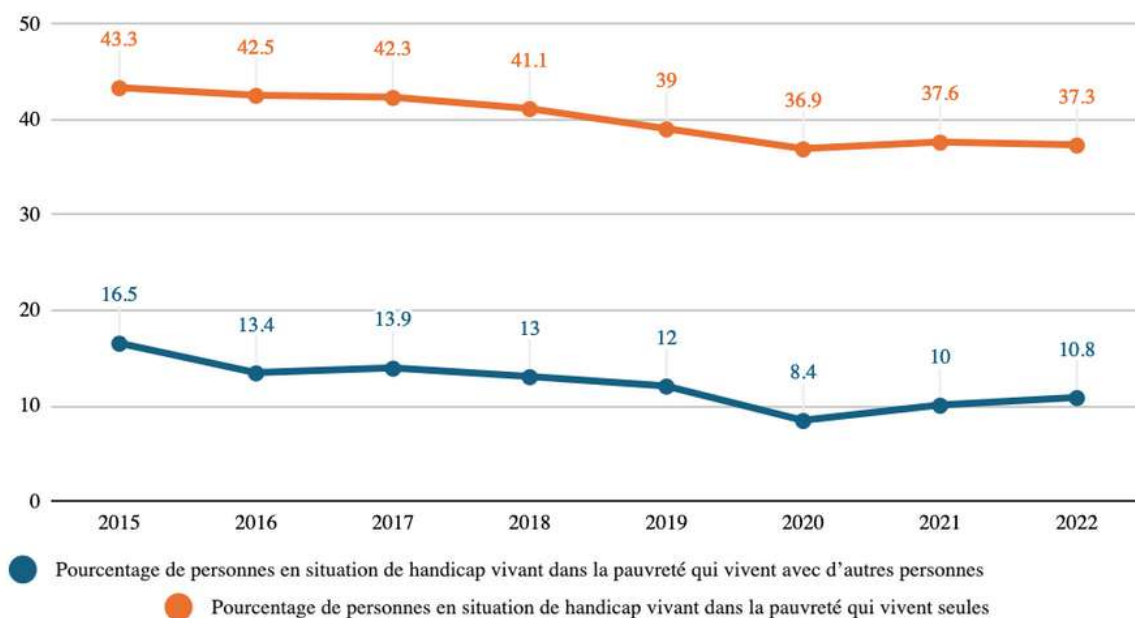
– Stacie B., femme de 46 ans et mère d'un garçon de 1 an qui suit des traitements de dialyse en raison d'une insuffisance rénale attribuable à une rare maladie auto-immune.

## Personnes en situation de handicap qui vivent seules

Les personnes en situation de handicap qui vivent seules présentent des taux de pauvreté très élevés par rapport à celles qui vivent avec des membres de la famille avec lesquels elles peuvent partager les frais de subsistance. En 2022, 37,3 % des personnes en situation de handicap qui vivaient seules vivaient dans la pauvreté, comparativement à 10,8 % des celles qui vivaient avec d'autres personnes.

Parmi les personnes en situation de handicap qui vivaient seules, les femmes présentaient un taux de pauvreté plus élevé que les hommes, à 38,1 % par rapport à 36,2 %, respectivement<sup>ix</sup>. Le taux de pauvreté des personnes âgées en situation de handicap qui vivaient seules était encore plus élevé, à 40,9 % par rapport à 34,9 % chez les personnes en situation de handicap âgées de 15 à 64 ans qui vivaient seules<sup>x</sup>.

Figure 4. Pourcentage de personnes âgées de 15 ans ou plus en situation de handicap vivant dans la pauvreté (selon la MFR-Apl), selon la situation économique familiale, Canada, de 2015 à 2022



Source : Statistique Canada. (2024). Enquête canadienne sur le revenu. Tableau 11-10-0090-01, Statistiques sur la pauvreté et le faible revenu selon le statut d'incapacité.

*« 40 % des canadien·ne·s en situation de handicap vivent dans la pauvreté extrême. Il est inadmissible que certaines personnes doivent demander l'aide médicale à mourir parce qu'elles ne peuvent pas vivre dans la dignité ou avec un minimum de confort. »*

– Ted R. est un universitaire à la retraite de Fredericton atteint de sclérose en plaques à un stade avancé.



## Pauvreté liée aux handicaps par groupe d'âge

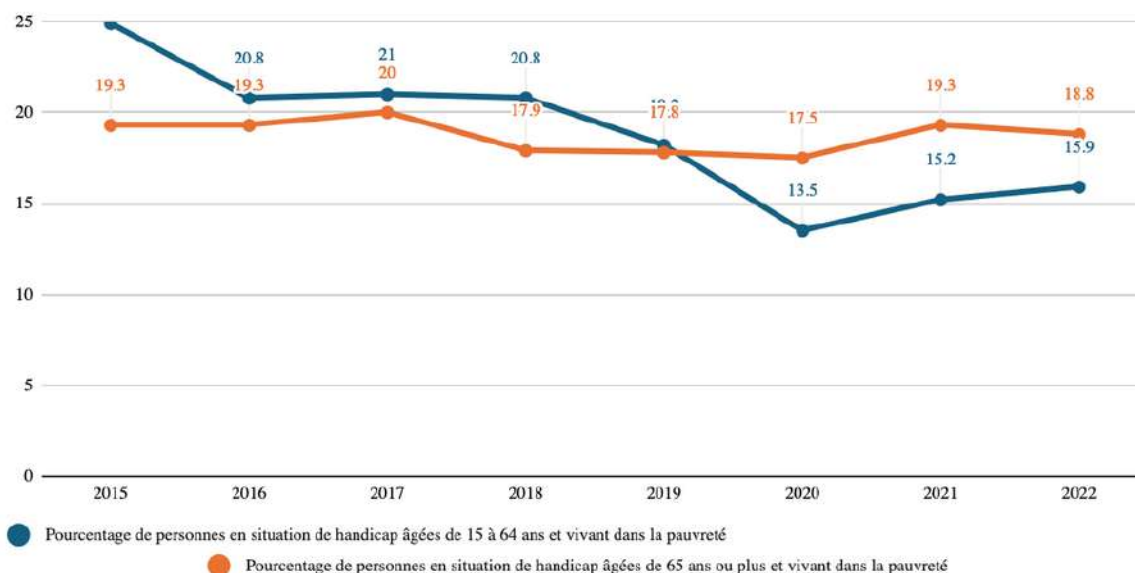
En 2022, les personnes en situation de handicap âgées de 65 ans ou plus présentaient un taux de pauvreté plus élevé que celles âgées de 15 à 64 ans à 18,8 %, comparativement à 15,9 %.

La figure 5 montre un taux de pauvreté relativement stable chez les personnes de 65 ans ou plus, sans diminution importante en 2020. En comparaison, le taux de pauvreté des personnes en situation de handicap âgées de 15 à 64 ans montre une tendance semblable au taux de pauvreté global chez les personnes en situation de handicap, à savoir une diminution importante en 2020 suivie d'augmentations en 2021 et en 2022.

Les personnes âgées en situation de handicap ne seront pas admissibles à la PCPH. Bien qu'il soit essentiel d'offrir une prestation aux personnes en situation de handicap et en âge de travailler, il est tout aussi important de remédier au taux élevé de pauvreté chez les personnes âgées en situation de pauvreté, qui est demeuré à près de 20 % au cours des huit dernières années.

Statistique Canada ne recueille pas de données sur le nombre d'enfants en situation de handicap qui vivent dans la pauvreté. Il s'agit d'une omission très importante, car d'autres types de données indiquent un taux de pauvreté disproportionné chez les enfants en situation de handicap qui vivent dans des familles à faible revenu et la nécessité d'évaluer si la prestation pour enfants handicapés est adéquate.

Figure 5. Pourcentage de personnes en situation de handicap vivant dans la pauvreté (selon la MFR-Apl), selon le groupe d'âge, Canada, de 2015 à 2022



Source : Statistique Canada. (2024). Enquête canadienne sur le revenu. Tableau 11-10-0090-01, Statistiques sur la pauvreté et le faible revenu selon le statut d'incapacité.

*« La prestation canadienne pour les personnes handicapées m'aiderait à devenir plus autonome et à assurer mon avenir financier. J'ai actuellement 29 ans et je vis avec mes parents. Je suis atteinte de paralysie cérébrale et, même si je suis pleinement capable de vivre seule, mes problèmes de mobilité réduisent les possibilités qui s'offrent à moi sur le marché du travail. Si j'obtenais cette nouvelle prestation, la possibilité de vivre seule deviendrait plus réaliste. J'ai adoré vivre avec mes parents, mais j'aimerais aussi être autonome et vivre seule. Cela me permettrait de me sentir un peu plus adulte. Je veux simplement m'épanouir pleinement et avoir les moyens de le faire. »*

- Kate est une jeune femme de 29 ans atteinte de paralysie cérébrale modérée. Elle vit dans la magnifique ville d'Invermere, en Colombie-Britannique. Elle adore passer du temps à l'extérieur et rester active avec sa famille et ses amis.

## Programmes d'aide provinciaux et territoriaux pour les personnes en situation de handicap

Les provinces et les territoires sont responsables de l'administration des programmes d'aide pour les personnes en situation de handicap, qui sont financés en partie par le gouvernement fédéral par l'intermédiaire d'un transfert global appelé « Transfert canadien en matière de programmes sociaux » (TCPS). Les données suivantes sur l'aide aux personnes en situation de handicap ont été recueillies par Maytree dans le cadre d'un vaste processus aux fins de son rapport annuel, intitulé *Welfare in Canada*<sup>xi</sup>. La fondation a constaté que les taux de l'aide aux personnes en situation de handicap dans chaque province et territoire étaient sous la MFR-Apl, à la seule exception des Territoires du Nord-Ouest. En effet, les taux de l'aide aux personnes en situation de handicap au Yukon se situaient à 5 038 \$ sous la MFR-Apl et ceux au Nouveau-Brunswick, à 17 979 \$ sous la MFR-Apl. Les taux de l'aide aux personnes en situation de handicap selon la province et le territoire sont présentés dans le tableau 1.

Comme il est mentionné à l'annexe B, la mesure du panier de consommation (MPC) représente une autre façon de mesurer la pauvreté. Elle permet de mesurer si les familles et les personnes seules peuvent se permettre l'achat d'un panier de biens et de services de base dans leur région géographique. Les seuils de la MPC pour une personne seule varient de 21 511 \$ à 59 294 \$, selon la région. Les taux de l'aide aux personnes en situation de handicap se situent sous la MPC établie pour la région dans l'ensemble des provinces et des territoires<sup>3</sup>.

Tableau 1. Revenu total et mensuel provenant de l'aide aux personnes en situation de handicap chez les personnes seules en situation de handicap, provinces et territoires, 2022

Provinces et territoires	Revenu total provenant de l'aide aux personnes en situation de handicap, 2022	Revenu mensuel provenant de l'aide aux personnes en situation de handicap, 2022
Alberta	11 268 \$/21 319 \$*	939,00 \$/1 776,58 \$
Colombie-Britannique	18 054 \$	1 504,46 \$
Manitoba	14 125 \$	1 177,08 \$
Nouveau-Brunswick	10 884 \$	906,96 \$
Terre-Neuve-et-Labrador	20 400 \$	1 700,04 \$
Territoires du Nord-Ouest	31 744 \$	2 645,33 \$
Nouvelle-Écosse	12 687 \$	1 057,27 \$
Nunavut	12 755 \$	1 062,92 \$
Ontario	15 871 \$	1 322,62 \$
Île-du-Prince-Édouard	18 715 \$	1 559,56 \$
Québec	16 355 \$	1 362,92 \$
Saskatchewan	17 039 \$	1 419,88 \$
Yukon	23 825 \$	1 985,42 \$

<sup>3</sup> Les taux par région figurent à l'annexe B.

Source : Maytree, 2023. *Welfare in Canada (en anglais)*. <https://maytree.com/welfare-in-canada/canada/>

Remarques :

*le revenu total de 2022 (indiqué) comprend l'assistance sociale de base, l'assistance sociale supplémentaire, les allocations pour enfants fédérales et provinciales et les crédits fiscaux.*

*\* Le montant d'assistance sociale le plus élevé au Canada est accordé aux personnes seules en situation de handicap qui sont admissibles au programme de revenu garanti pour les personnes gravement handicapées (Assured Income for the Severely Handicapped, ou AISH) de l'Alberta; le montant le moins élevé est accordé aux personnes seules en situation de handicap qui sont admissibles au programme pour les personnes qui ont des obstacles au plein emploi (Barriers to Full Employment, ou BFE) de l'Alberta.*

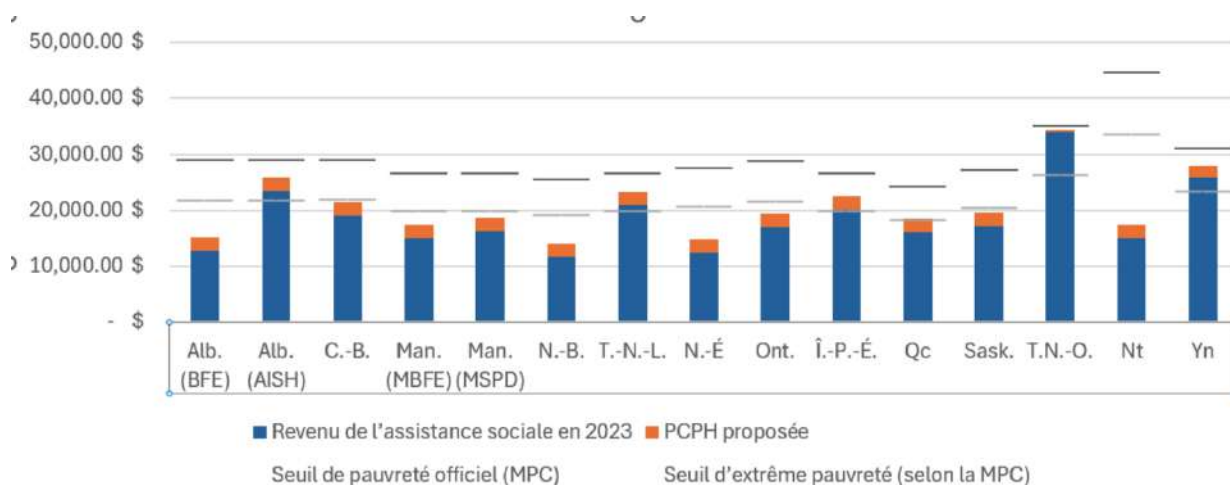
*« D'abord et avant tout, il est extrêmement important que le programme soit adéquatement financé ET qu'il n'entraîne pas de dispositions de récupération pour les bénéficiaires d'autres prestations pour les personnes en situation de handicap, qu'elles soient provinciales ou fédérales. Cette prestation me permettra d'acheter certains médicaments (pas tous), de manger des aliments de meilleure qualité et de continuer à payer mon loyer. Elle m'aidera aussi à rêver à la possibilité d'un avenir où j'ai de la valeur et je contribue à la société. »*

– Paula L., mère de trois jeunes adultes, est une immigrante de première génération originaire de l'Amérique du Sud qui est atteinte de handicaps invisibles et de douleurs chroniques.

Les taux inadéquats des programmes d'aide aux personnes en situation de handicap les maintiennent dans une situation de pauvreté réglementée avec des critères d'admissibilité qui les empêchent d'accumuler des avoirs en plus de les soumettre à des taux de récupération sur le revenu gagné et à des obligations de déclaration coûteuses.

La figure 6 présente la modélisation de Maytree des taux des programmes d'aide aux personnes en situation de handicap pour 2023 dans chaque province et chaque territoire ainsi que le montant proposé pour la PCPH en jaune. Même si la PCPH ne faisait pas l'objet de dispositions de récupération dans les provinces et les territoires, le nouveau montant n'atteindrait pas le seuil de la MPC. Dans plus de la moitié des territoires de compétence, le nouveau montant n'atteindrait pas le seuil d'extrême pauvreté selon la MPC (défini comme un revenu disponible correspondant à moins de 75 % de la MPC).

Figure 6. Effet de la prestation canadienne pour les personnes handicapées sur les revenus des bénéficiaires de programmes d'aide aux personnes en situation de handicap dans les provinces et territoires, 2023



Source : Maytree, 2024. Key takeaways: What is the state of welfare in Canada? September 12 Presentation (en anglais). Accessible à l'adresse <https://maytree.com/publications/key-takeaways-what-is-the-state-of-welfare-in-canada/>

Remarque : La figure 6 utilise les taux de l'aide aux personnes en situation de handicap de 2023 plutôt que les taux de 2022 présentés dans le tableau 1.

*« J'ai de la chance d'avoir une famille qui m'aide. Autrement, le montant de 1 100 \$ par mois que je reçois actuellement ne serait pas assez pour vivre. Je suis trop malade pour profiter de la vie. En toute honnêteté, je vivrais de la même façon même si j'avais un million de dollars. Cela dit, la PCPH me permettrait d'arrêter de mettre de la pression sur les autres. Elle me permettrait de payer ma juste part. »*

– Mike C., ancien professeur de sciences, haltérophile et golfeur, est actuellement musicien et a dû limiter ses passe-temps en raison de la COVID-19 et de ses symptômes de fatigue chronique.

## Profil sociodémographique des personnes en situation de handicap

Réalisée tous les cinq ans, l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) fournit des données ventilées sur les personnes en situation de handicap. Elle ne croise pas les données sociodémographiques avec celles sur la pauvreté. L'ECI la plus récente a été menée en 2022. Des données issues de cette dernière sont présentées dans le présent rapport pour brosser le profil sociodémographique des personnes en situation de handicap au Canada.

Dans l'ECI de 2022, les questions sur l'identité raciale et le statut d'immigration qui figuraient en 2017 dans cette enquête ont été retirées, ce qui a été signalé dans le premier rapport annuel du mouvement Le handicap sans pauvreté.<sup>xiii</sup> Il s'agit d'une sérieuse lacune dans la collecte de données. En l'absence de données ventilées selon la race et le statut d'immigration, les expériences des personnes handicapées et racisées ou immigrantes ne sont pas prises en compte. Ce rapport comprend plutôt des données plus récentes sur la situation d'activité des groupes de personnes handicapées et racialisées, afin de dresser un aperçu partiel de ces communautés (voir la figure 10 ci-dessous).

### Personnes en situation de handicap, selon la province et le territoire

En 2022, 27 % des personnes au Canada avaient une ou plusieurs incapacités, ce qui représente plus de 7,9 millions de personnes. C'est en Nouvelle-Écosse que cette proportion était la plus élevée (37,9 %), et c'est au Québec qu'elle était la plus faible (21 %).

Tableau 2. Nombre et pourcentage de personnes âgées de 15 ans et plus ayant un handicap, Canada, provinces et territoires, 2022

Région	Nombre de personnes	Proportion
<b>Canada</b>	<b>7 977 610</b>	<b>27</b>
Terre-Neuve-et-Labrador	130 690	30,9
Île-du-Prince-Édouard	39 550	31,8
Nouvelle-Écosse	301 870	37,9
Nouveau-Brunswick	221 900	35,3
Québec	1 422 020	21
Ontario	3 235 340	28
Manitoba	291 890	29,2
Saskatchewan	247 800	29,8
Alberta	906 100	27,5
Colombie-Britannique	1 157 610	28,6
Yukon	10 170	31,4
Territoires du Nord-Ouest	8 030	25,7
Nunavut	4 640	19,3

Source : Statistique Canada. (2024). Enquête canadienne sur l'incapacité. Tableau 13-10-0374-01, Personnes avec et sans incapacité âgées de 15 ans et plus, selon le groupe d'âge et le sexe, Canada, provinces et territoires.



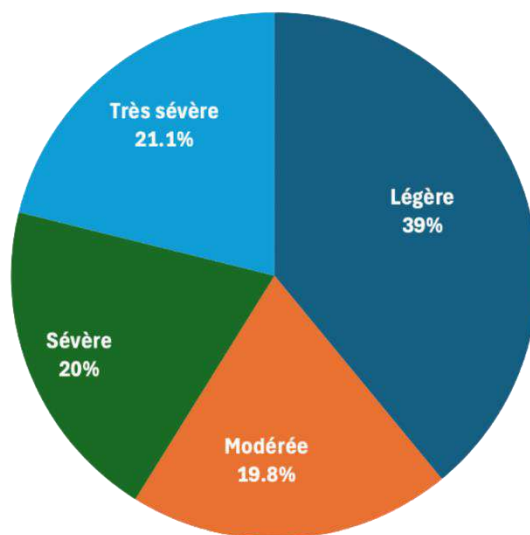
*« Cela me permettrait d'acheter des aliments particuliers dont j'ai besoin, d'embaucher une personne pour nettoyer ma maison, de me procurer des médicaments que je ne peux pas me permettre, et d'acquérir de l'équipement de mobilité. Cela me permettrait également de bénéficier de soins de massothérapie et d'ergothérapie, tout en m'aidant à faire preuve de résilience et de confiance en moi. »*

– Dawna S. est une femme de 55 ans atteinte de sclérose en plaques qui vit à Fredericton.

## Sévérité et type de handicap

La gravité du handicap tient compte du nombre de types de handicap d'une personne, du niveau de difficulté qu'elle éprouve dans l'exécution de certaines tâches et de la fréquence des limitations d'activités. La figure 7 indique, en valeurs absolues et relatives, le nombre de personnes en situation de handicap légère, modérée, sévère et très sévère en 2022. La plus forte proportion de personnes était en situation de handicap léger, soit 39 %.

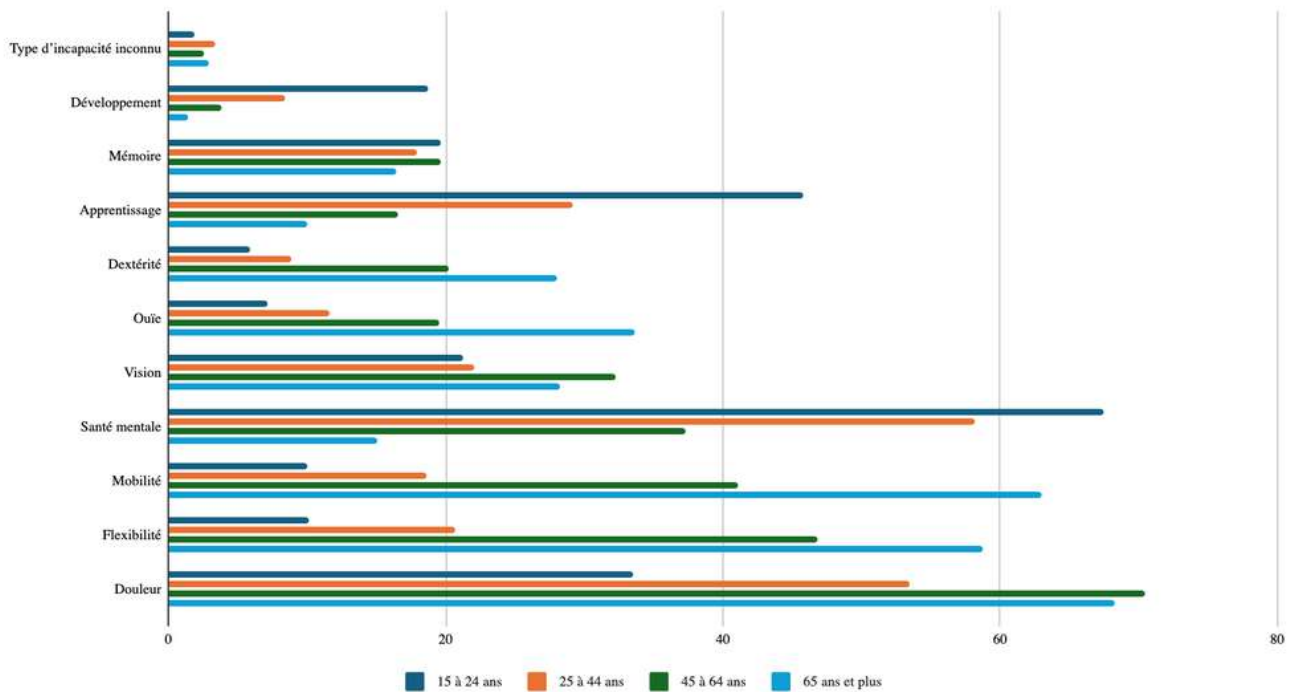
Figure 7. Sévérité de l'incapacité, et nombre et pourcentage des personnes ayant une incapacité âgées de 15 ans et plus au Canada, 2022



Source : Statistique Canada. (2024). Enquête canadienne sur l'incapacité. Tableau 13-10-0375-01, Sévérité de l'incapacité pour les personnes ayant une incapacité âgées de 15 ans et plus, selon le groupe d'âge et le sexe, Canada, provinces et territoires.

Les types d'incapacité varient au cours de la vie. Les jeunes de 15 à 24 ans ont les taux les plus élevés de troubles du développement, de l'apprentissage et de santé mentale. Les personnes de 45 à 64 ans présentent les taux les plus élevés de troubles de la vision et de handicap lié à la douleur. Les personnes de plus de 65 ans ont les taux les plus élevés d'incapacités liées à la dextérité, à l'audition, à la mobilité et à la souplesse (Figure 8).

Figure 8. Fréquence de divers types d'incapacité chez les personnes âgées de 15 ans et plus, par groupe d'âge, Canada, 2022



Source : Statistique Canada. (2024). Enquête canadienne sur l'incapacité. Tableau 13-10-0376-01, Type d'incapacité pour les personnes ayant une incapacité âgées de 15 ans et plus, selon le groupe d'âge et le sexe, Canada, provinces et territoires.

« Cette prestation m'aiderait à acheter de la nourriture, des vêtements et des soins médicaux qui ne sont pas couverts par l'Assurance-santé de l'Ontario. Elle m'aiderait à avoir un mode de vie plus sain et un environnement domestique plus sécuritaire. Un chien d'assistance serait un atout considérable pour moi si j'obtenais du financement »

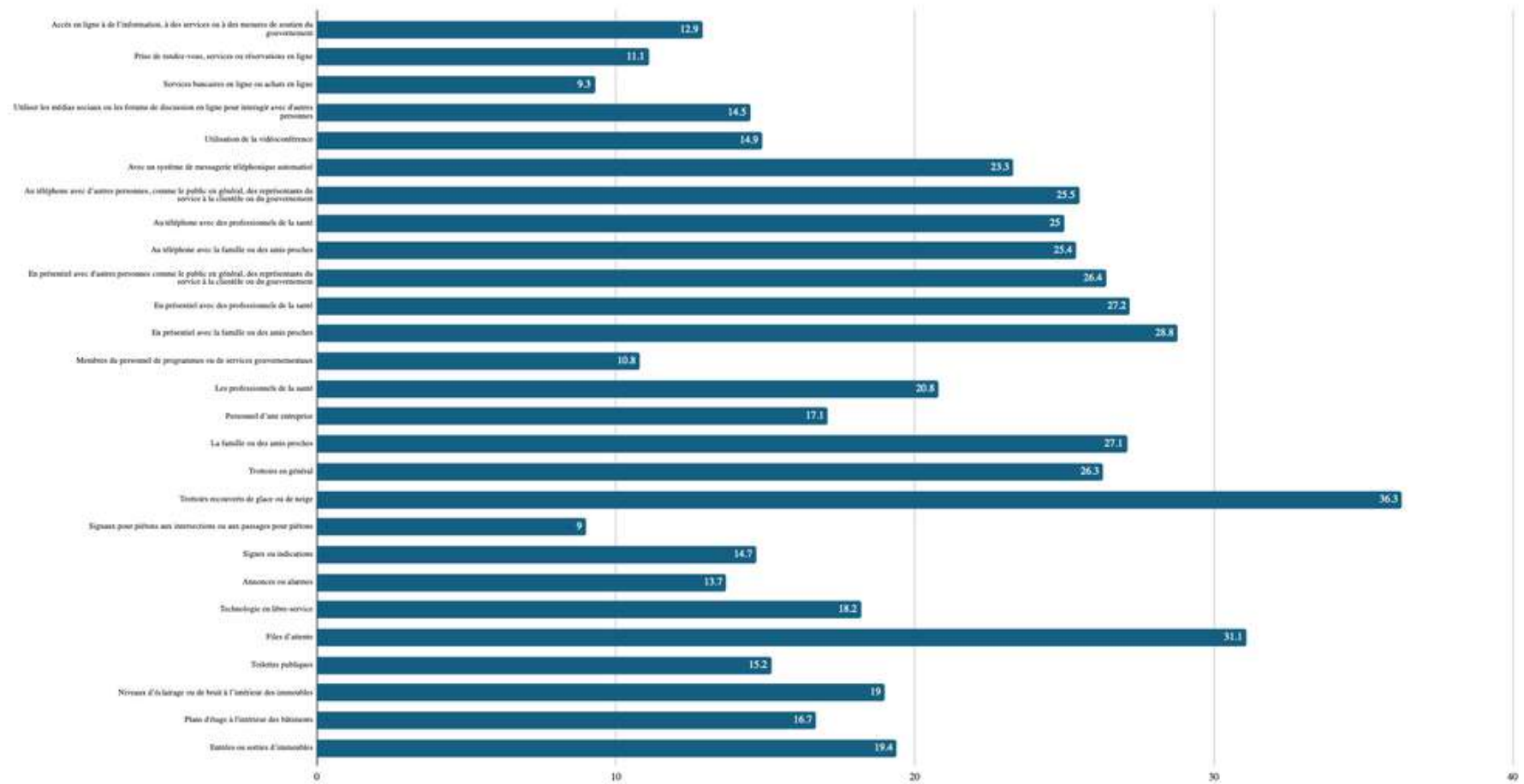
– Rebecca M., mère de deux enfants atteinte d'un handicap permanent vivant en Ontario.

## Obstacles à l'accessibilité

La figure 9 montre le pourcentage combiné de personnes en situation de handicap qui ont parfois, souvent ou toujours rencontré divers obstacles à l'accessibilité. Les trottoirs recouverts de glace ou de neige constituaient l'obstacle le plus fréquent (36,3 %). Les files d'attente étaient le deuxième obstacle le plus fréquent (31,3 %).

Il convient de noter que plus du quart des personnes en situation de handicap ont signalé des obstacles à l'accessibilité en personne (26,4 %) et par téléphone (25,5 %) lorsqu'elles communiquent avec d'autres personnes, comme le public en général, ou des représentants du service à la clientèle ou du gouvernement; près de 13 % des personnes en situation de handicap ont mentionné des obstacles à l'accès en ligne à de l'information, à des services ou à des mesures de soutien du gouvernement; et près de 11 % des personnes en situation de handicap ont fait part d'obstacles à l'accessibilité avec des membres du personnel de programmes ou de services gouvernementaux. Il sera très important que le processus réglementaire de la Prestation canadienne pour les personnes handicapées (PCPH) intègre adéquatement et de façon appropriée les nombreux commentaires reçus de personnes en situation de handicap pour cerner et éliminer les obstacles à l'accès à la PCPH.

Figure 9. Obstacles à l'accessibilité pour les personnes ayant une incapacité âgées de 15 ans et plus, 2022



Source : Statistique Canada. (2024.) Enquête canadienne sur l'incapacité. Obstacles à l'accessibilité pour les personnes ayant une incapacité âgées de 15 ans et plus selon le type d'incapacité, le groupe d'âge et le genre.

« Une PCPH bien organisée et financée pourrait changer ma vie. Vivre bien en dessous du seuil de pauvreté est épuisant. En essayant de me débrouiller pour avoir assez d'argent pour payer mon loyer, j'aggrave mon handicap. J'aimerais bien pouvoir me payer des soins médicaux, des aliments convenables, et un peu d'aide pour effectuer des tâches ménagères qui me rendent malade. J'aimerais également pouvoir sortir davantage de mon domicile, passer du temps dans ma communauté et avoir une vie sociale, mais les transports en commun ne sont pas accessibles, en raison de mes handicaps, et tout le reste est trop cher. »

– Indigo M., excentrique homosexuel établi à Montréal. Il vit avec des symptômes post-commotionnels chroniques, des migraines, des crises d'épilepsie, beaucoup de plantes et son chien Muesli.

## Données sociodémographiques sur l'emploi et les personnes handicapées

La volonté de travailler est un thème récurrent qui est ressorti au cours des consultations menées par Le handicap sans pauvreté à l'échelle nationale en 2024. Les personnes en situation de handicap sont toutefois sous-représentées dans la population active, souvent en raison d'obstacles à l'accessibilité et de la discrimination dans les pratiques d'emploi.<sup>xiii</sup>

En 2022, 69,6 % des personnes en situation de handicap faisaient partie de la population active (c.-à-d. qu'elles occupaient un emploi ou cherchaient à en occuper un), mais seulement 61,8 % d'entre elles occupaient un emploi. En comparaison, 77,8 % des personnes non handicapées occupaient un emploi.

Tableau 3. Situation d'activité des personnes en situation de handicap et des personnes n'étant pas en situation de handicap âgées de 25 à 64 ans, 2022

Situation d'activité	Personnes en situation de handicap	Personnes n'étant pas en situation de handicap
Faisant partie de la population active	69,6	84,2
Employé-e-s	61,8	77,8
Chômeur-se-s	7,8	6,5
Pas dans la population active	30,4	15,8

Source : Statistique Canada. (2024). Enquête canadienne sur l'incapacité. Tableau 13-10-0377-01, Situation d'activité des personnes ayant une incapacité et des personnes sans incapacité âgées de 25 à 64 ans, selon le groupe d'âge et le sexe, Canada, provinces et territoires.

*« La PCPH aurait changé ma vie si je l'avais reçue pendant les années au cours desquelles j'ai travaillé et j'ai élevé mes enfants. J'ai plutôt dû travailler constamment et j'étais toujours fatiguée. Les personnes en situation de handicap ont un large éventail de besoins. Plusieurs de ces besoins pourraient être satisfaits au moyen de fonds supplémentaires, afin de tenir compte de nos situations particulières. Elle ne nous guérirait peut-être pas, mais une PCPH réaliste et respectueuse améliorerait notre qualité de vie. »*

– Arlo Y. est une mère et une grand-mère crie de la Saskatchewan. Elle est atteinte d'une maladie neuromusculaire incurable et vit avec trois chats qui lui apportent du réconfort.

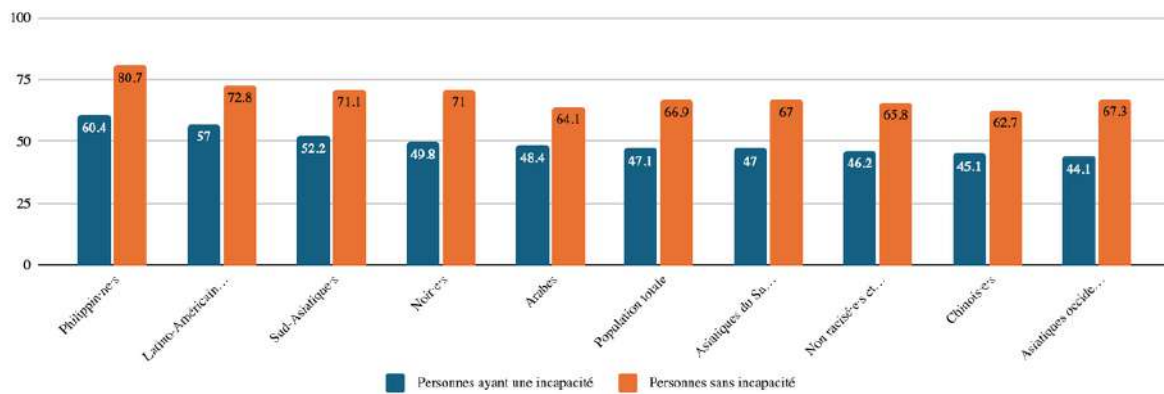


## Groupes de personnes racisées

L'Enquête sur la population active fournit des estimations mensuelles des données sur l'emploi et le chômage. Des améliorations ont récemment été apportées à l'Enquête afin de tenir compte de certaines questions liées au handicap et à la racialisation, parmi d'autres indicateurs ventilés, dont plusieurs sont présentés ici.

La figure 10 montre les taux d'emploi des personnes en situation de handicap ou non par groupe racisé. Dans chaque groupe racisé de l'Enquête, les personnes en situation de handicap avaient constamment un taux d'emploi environ 20 % moins élevé que celui des personnes non handicapées. Les Philippin·ne·s ayant une incapacité avaient le taux d'emploi le plus élevé (60,4 %), alors que les Asiatiques occidentaux ayant une incapacité avaient le taux d'emploi le plus faible (44,1 %).

Figure 10. Taux d'emploi des personnes ayant une incapacité et des personnes sans incapacité, selon le groupe racisé, Canada, 2023



Sources : Enquête sur la population active (3701), Enquête canadienne sur le revenu (5200) et Indicateurs socio-économiques et du marché du travail (5377), totalisation personnalisée.<sup>xiv</sup>

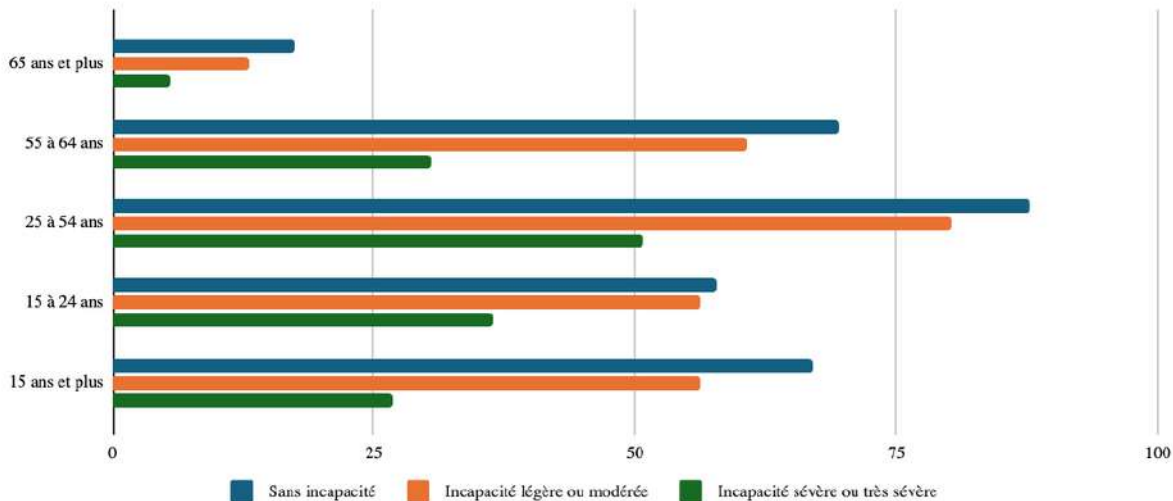
*« J'ai l'impression que la PCPH aurait une grosse incidence sur ma vie. Pour une personne ayant une déficience visuelle et qui n'est pas en mesure de conduire, les déplacements peuvent coûter très cher. La PCPH me permettrait de réduire au minimum les frais liés à mes déplacements et à la livraison des articles dont j'ai besoin. Je suis une personne en situation de handicap, alors j'ai également besoin d'autres appareils fonctionnels qui peuvent s'avérer coûteux pour moi. Au bout du compte, la PCPH pourrait me permettre d'être traité sur un pied d'égalité, par rapport aux personnes voyantes. »*

– Bernard A. est un homme noir originaire du Ghana, en Afrique de l'Ouest. Il a une déficience visuelle. En tant que travailleur social autorisé, il milite en faveur de la tenue d'un débat sur la race et le handicap.

## Sévérité et groupe d'âge

La sévérité de l'incapacité continue à être un indicateur lié à une baisse du taux d'emploi. La figure 11 permet de comparer le taux d'emploi des personnes ayant un handicap selon le groupe d'âge et la sévérité de l'incapacité. Les personnes ayant une incapacité grave ou très grave avaient les taux d'emploi les plus bas, comparativement aux personnes sans incapacité, qui avaient les taux d'emploi les plus élevés dans tous les groupes d'âge.

Figure 11. Taux d'emploi selon la sévérité de l'incapacité et le groupe d'âge, Canada, 2023



Sources : Enquête sur la population active (3701), Enquête canadienne sur le revenu (5200) et Indicateurs socio-économiques et du marché du travail (5377), totalisation personnalisée.<sup>xv</sup>

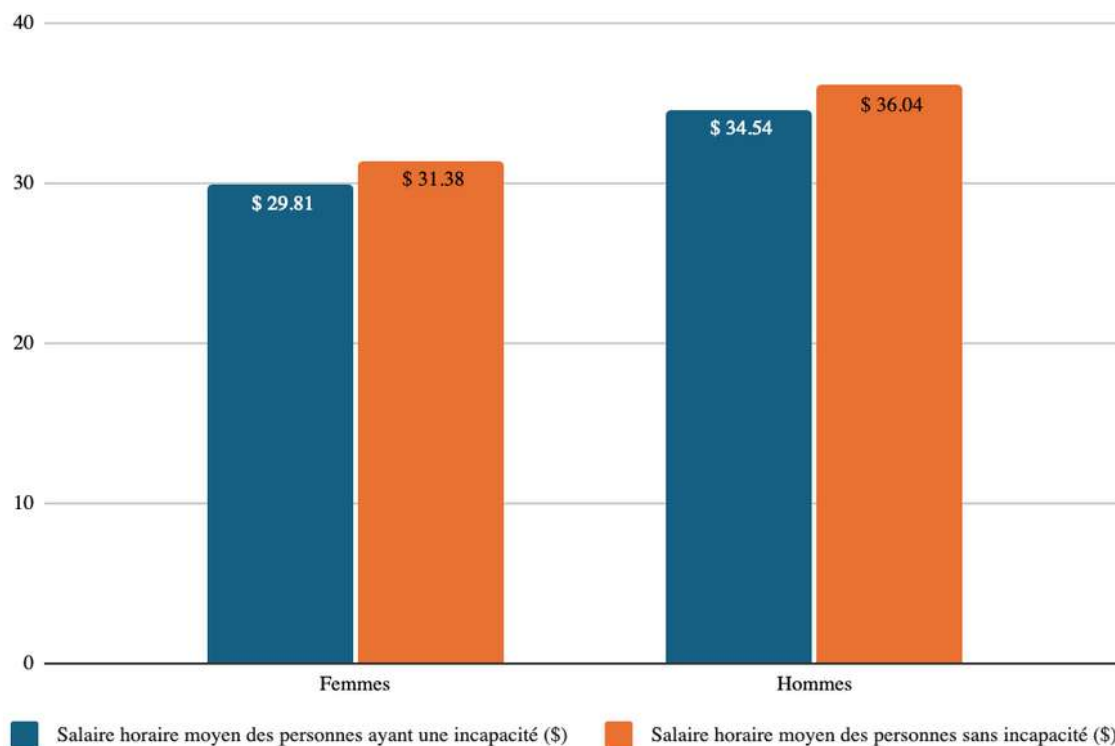
« Pour moi, recevoir la PCPH ferait toute la différence. Je pourrais cesser de lutter pour survivre et commencer à avoir une vie qui vaut la peine d'être vécue. Personne ne devrait avoir à choisir entre payer son loyer et faire l'épicerie. »

– Tammy H. est une femme célibataire de 55 ans. Elle est atteinte du lipoedème, de la fibromyalgie et du syndrome de Ramsay-Hunt. Elle vit en Nouvelle-Écosse.

## Rémunération

En 2023, les hommes ayant une incapacité gagnaient en moyenne 1,50 \$ de moins l'heure que les hommes sans incapacité, soit 34,54 \$ l'heure, comparativement à 36,04 \$ l'heure, respectivement. Les femmes ayant une incapacité gagnaient 1,57 \$ de moins que les femmes sans incapacité, soit 29,81 \$ l'heure, et 31,38 \$ l'heure, respectivement. La rémunération horaire moyenne des hommes était d'environ 5 \$ supérieure à celle des femmes, en situation de handicap ou non.

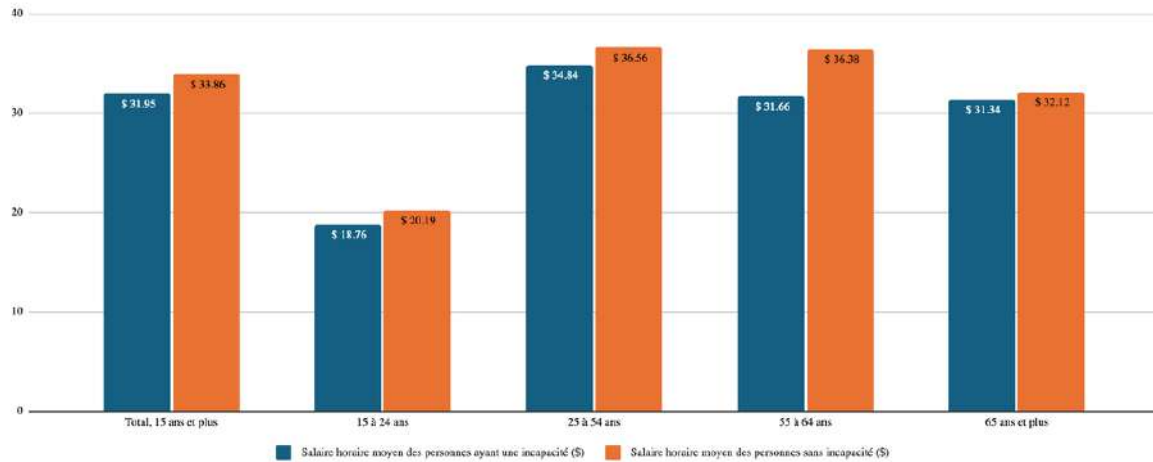
Figure 12. Rémunération horaire moyenne des personnes en situation de handicap ou non, selon le sexe, 2023



Sources : Enquête sur la population active (3701), Enquête canadienne sur le revenu (5200) et Indicateurs socio-économiques et du marché du travail (5377), totalisation personnalisée.<sup>xvi</sup>

La figure 13 permet de comparer la rémunération horaire moyenne de personnes provenant de différents groupes d'âge, en situation de handicap ou non, en 2023. Les personnes non handicapées avaient une rémunération horaire plus élevée dans tous les groupes d'âge. L'écart le plus important concerne les personnes âgées de 55 à 64 ans, les personnes en situation de handicap gagnant en moyenne 4,72 \$ de moins l'heure que les personnes non handicapées.

Figure 13. Rémunération horaire moyenne des personnes en situation de handicap ou non, selon le groupe d'âge, 2023



Sources : Enquête sur la population active (3701), Enquête canadienne sur le revenu (5200) et Indicateurs socio-économiques et du marché du travail (5377), totalisation personnalisée.<sup>xvii</sup>

*« Puisque je ne suis pas admissible à des prestations provinciales pour le moment, un grand nombre de mesures de soutien (p. ex. thérapie, casque à réduction de bruit active) sont financièrement hors de ma portée, même si j'en ai besoin. J'éprouve également de la difficulté à conserver un emploi à temps plein, puisque je n'ai pas assez de temps pour récupérer à la fin de mes journées. Une prestation me permettrait de limiter mon nombre d'heures de travail, afin de trouver un équilibre entre mon bien-être psychologique et le travail. »*

– Bruce P. est un militant autiste d'Autisme Canada. Il vit à Vancouver et il a fait le tour du monde pendant 40 ans, en tant que musicien professionnel, compositeur et directeur musical.

## Recommandations

Le mouvement Le handicap sans pauvreté a réalisé le projet *Définir la PCPH* pour aider le gouvernement à mieux comprendre et cerner les besoins des personnes handicapées. Le projet a permis d'établir des liens avec des personnes en situation de handicap de partout au pays pour leur permettre d'apporter une contribution significative. Des efforts particuliers ont été déployés pour favoriser la participation des personnes en situation de handicap, puisqu'elles sont souvent ignorées et exclues des processus de prise de décisions. Les méthodes utilisées comprenaient un sondage en ligne sur la PCPH auquel plus de 4 000 personnes en situation de handicap ont répondu, ainsi que des conversations entre pairs réunissant près de 300 personnes handicapées. Le projet présente des récits à la première personne qui permettent de mieux comprendre ce dont un grand nombre de personnes en situation de handicap attendent de la prestation pour pouvoir vivre avec plus de dignité, d'autonomie, de pouvoir et de possibilités.<sup>xviii</sup> Les résultats ont facilité l'élaboration des sept principes que la PCPH devrait respecter afin de devenir un puissant outil de réduction de la pauvreté pour les personnes en situation de handicap.<sup>xix</sup>

Les sept principes de la Prestation canadienne pour les personnes handicapées :

1. **URGENCE** : La situation actuelle est grave. Les personnes en situation de handicap vivant dans la pauvreté sont confrontées à de très grandes difficultés et doivent relever des défis qui mettent leur vie en danger.
2. **DIGNITÉ** : 97 % des répondants estiment que la PCPH pourrait transformer leur vie si elle était suffisante pour les aider à sortir de la pauvreté.
3. **COÛTS SUPPLÉMENTAIRES** : Selon la *Loi sur la prestation canadienne pour les personnes handicapées*, les coûts supplémentaires associés au fait de vivre avec un handicap doivent être pris en compte dans le montant de la prestation.
4. **CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ INCLUSIFS** : 96 % des personnes interrogées ont convenu que les personnes en situation de handicap qui reçoivent déjà des prestations provinciales, territoriales ou fédérales devraient avoir accès immédiatement à la PCPH.
5. **PROCESSUS DE DEMANDE SIMPLE** : Plus de 95 % des personnes interrogées souhaitent que le processus de demande soit simple, facile, transparent et rapide.
6. **UNE PRESTATION ÉQUITABLE** : 95,5 % des personnes interrogées estiment que la PCPH doit tenir compte de l'évolution de leur situation.
7. **FAVORISER LA PARTICIPATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP** : 98 % des personnes interrogées ont convenu que le gouvernement doit tenir compte de l'avis des personnes en situation de handicap dans le cadre des processus d'élaboration, de mise en œuvre et de surveillance du programme de la PCPH.

Ces principes peuvent être mis en œuvre au moyen d'un régime réglementaire, en tenant compte des recommandations suivantes :

1. **Augmenter considérablement le montant de la PCPH.** Le montant proposé pour la PCPH est insuffisant pour permettre de sortir de la pauvreté les personnes en situation de handicap à faible revenu ou qui dépendent de l'aide sociale. Selon une analyse présentée dans la Gazette du Canada, la prestation permettrait seulement de sortir de la pauvreté 25 000 personnes en situation de handicap après sa 10<sup>e</sup> année de mise en œuvre.<sup>xx</sup>
2. **Individualiser la prestation plutôt que de la soumettre à un examen des ressources de la famille.** L'évaluation des revenus pour déterminer l'admissibilité à la PCPH doit tenir compte du revenu personnel, plutôt que du revenu d'un couple qui fait partie d'une famille comptant un couple. Ce type d'examen des moyens d'existence suppose une relation équitable au sein d'un ménage et d'un couple dynamique, et un accès égal au revenu de la famille, sans tenir compte de toute dynamique de violence, ou de maltraitance financière.
3. **Simplifier le processus de demande.** Des personnes atteintes de différents handicaps ont consulté le gouvernement fédéral pour trouver diverses façons de simplifier le processus de demande et de le rendre plus accessible. Le gouvernement fédéral doit continuer de mettre en œuvre une série de recommandations visant à simplifier le processus, tout en éliminant les obstacles à l'accès. De plus, l'admissibilité à la PCPH ne doit pas dépendre uniquement du crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH), qui est beaucoup plus difficile à obtenir pour certains types de handicap, comme les problèmes de santé mentale ou les incapacités épisodiques. Un processus de vérification a déjà été mis en place pour le Programme de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada. Il pourrait être utilisé, en plus du CIPH, pour déterminer l'admissibilité.
4. **Collaborer avec les provinces et les territoires pour inscrire automatiquement toute personne bénéficiant déjà d'une aide provinciale ou territoriale.** Un processus d'évaluation de l'admissibilité a également été mis en place pour les programmes provinciaux et territoriaux d'aide au revenu ou d'aide sociale. Il permet de déterminer l'admissibilité dans le cadre de leurs volets d'invalidité. Le gouvernement fédéral doit accroître l'admissibilité pour tenir compte des personnes en situation de handicap qui reçoivent déjà une aide provinciale et territoriale, au lieu de les forcer à demander le CIPH.
5. **Confirmer avec les provinces qu'il n'y aura aucune récupération de quelque nature que ce soit liée à la PCPH.** Il est très important que la PCPH soit considérée comme un crédit d'impôt remboursable exonéré. Les provinces et les territoires ne récupèrent pas les prestations fédérales de sécurité du revenu, comme l'allocation canadienne pour enfants, l'Allocation canadienne pour les travailleurs et le crédit pour la taxe sur les produits et services. S'il s'agissait d'un crédit d'impôt remboursable, on s'assurerait également qu'il n'entraîne pas une réduction des autres prestations de revenu fédérales, provinciales ou territoriales.



## Conclusion

Le taux de pauvreté des personnes en situation de handicap augmente. Le taux est disproportionné par rapport à celui des personnes non handicapées, ainsi qu'au sein de la communauté des personnes en situation de handicap, lorsque l'on tient compte de la race, du genre et de l'âge.

Ce rapport attribue au gouvernement une note de « F » pour l'absence de progrès et son incapacité à prendre rapidement des mesures pour réduire le taux de pauvreté des personnes en situation de handicap au Canada.

La PCPH est une occasion à ne pas manquer. Elle pourrait permettre de réduire rapidement et de façon significative, et éventuellement d'éliminer, la pauvreté des personnes en situation de handicap provenant de différents milieux socioéconomiques. Cette prestation devrait compléter d'autres programmes de soutien du revenu et faire partie d'un ensemble plus vaste de programmes (p. ex. logements adéquats, services et mesures de soutien en santé, soins de santé et services de garde d'enfants, possibilités d'emploi décentes).

Encore plus important, le principe fondamental **Rien sur nous sans nous** doit être au cœur de tout changement de politique. L'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes doivent mettre l'accent sur les personnes en situation de handicap.

Le gouvernement fédéral doit tenir ses promesses et respecter ses obligations en matière de droits de la personne, tout en favorisant concrètement l'élimination de la pauvreté chez les personnes en situation de handicap.

*« Des prestations d'invalidité adéquates pourraient nous permettre, à moi et à ma famille, de sortir de la pauvreté et de devenir des membres plus productifs de la société. Il est difficile de dire à trois jeunes enfants qu'ils ne peuvent pas avoir ou faire la même chose que leurs amis parce que leur père est en situation de handicap. Je m'en servirais pour réduire mes coûts et mettre de l'argent de côté pour leurs études postsecondaires. »*

– Thomas C. est un père de trois jeunes enfants, âgé de 43 ans. Il a vécu un peu partout en Alberta et veut s'assurer qu'il fait de son mieux pour sa famille.

## Annexe A

Tableau 4. Seuils de la mesure de faible revenu par taille de ménage, 2022

Taille du ménage	Revenu après impôt, 2022
1 personne	28 863
2 personnes	40 818
3 personnes	49 992
4 personnes	57 726
5 personnes	64 540
6 personnes	70 700
7 personnes	76 364
8 personnes	81 637
9 personnes	86 589
10 personnes	91 273

Source : Statistique Canada. (2024). Enquête canadienne sur le revenu. Tableau 11-10-0232-01, Seuils de la Mesure de faible revenu (MFR) selon la source de revenus et la taille du ménage.

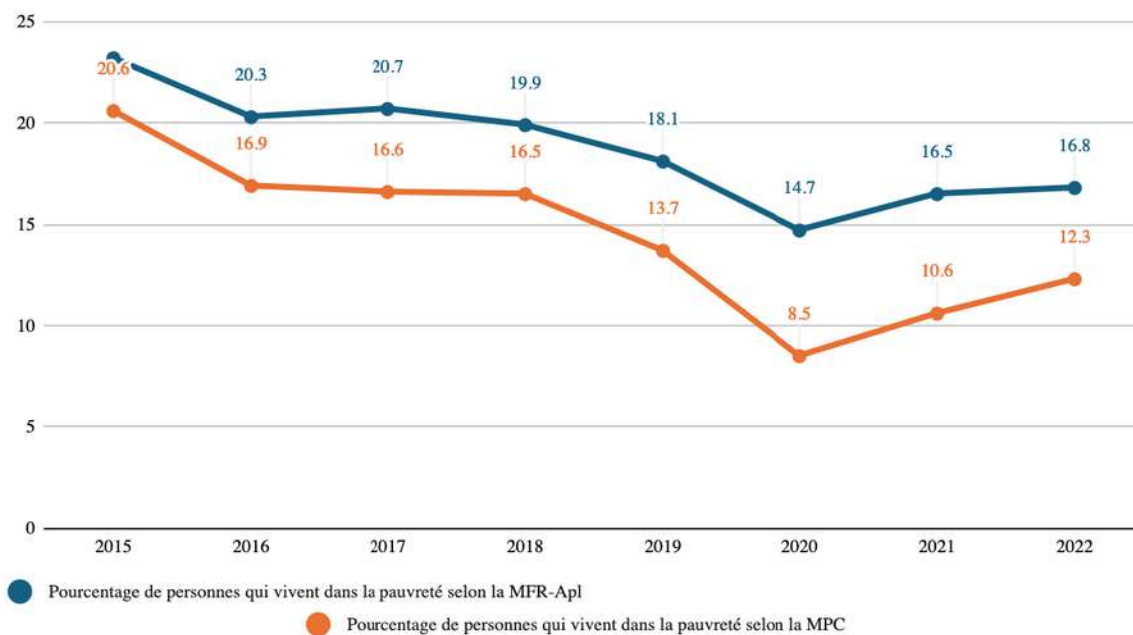
## Annexe B

La mesure du panier de consommation (MPC) représente le seuil officiel de la pauvreté au Canada. La MPC permet de déterminer un seuil de faible revenu en établissant le coût d'un « panier » de biens et de services qu'une famille ou une personne doit être en mesure de se procurer pour avoir un niveau de vie de base. Le prix du panier de la MPC est établi pour 53 régions géographiques différentes (voir le tableau 5). La mesure du panier de consommation (MPC) est une mesure de pauvreté absolue, ce qui signifie qu'un ménage est comparé à un seuil de revenu préétabli pour évaluer s'il vit dans la pauvreté ou non.

La MFR est une mesure relative de la pauvreté. Elle établit le seuil de pauvreté en tenant compte du niveau de vie dans la société. La MFR correspond à 50 % du revenu médian.

Aucune de ces mesures n'est parfaite, mais le taux de pauvreté semble constamment plus bas lorsqu'on utilise la MPC. La figure 14 permet de comparer le taux de pauvreté des personnes en situation de handicap à l'aide de la MPC et de la MFR. En 2022, ce taux était de 12,3 % pour les personnes en situation de handicap, et de 16,8 % avec la MFR, une différence de 4,5 %.

Figure 14. Pourcentage de personnes âgées de 15 ans en situation de handicap qui vivent dans la pauvreté, Mesure de faible revenu après impôt (MFR-Apl) et MPC, 2013-2022



Source : Statistique Canada (2024). Enquête canadienne sur le revenu. Tableau 11-10-0090-01, Statistiques sur la pauvreté et le faible revenu selon le statut d'incapacité.

Tableau 5. Seuils de la mesure fondée sur un panier de consommation pour la famille de référence (quatre personnes) et les personnes seules, par région, 2022.

Région	Famille de quatre	Personne vivant seule
Terre-Neuve-et-Labrador, régions rurales	48 488	24 244
Terre-Neuve-et-Labrador, moins de 30 000 habitant·e·s	48 920	24 460
Terre-Neuve-et-Labrador, population de 30 000 à 99 999 habitant·e·s	50 238	25 119
St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador	50 931	25 466
Île-du-Prince-Édouard, zones rurales	49 056	24 528
Île-du-Prince-Édouard, moins de 30 000 habitant·e·s	49 939	24 970
Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard	51 033	25 517
Nouvelle-Écosse, zones rurales	48 476	24 238
Nouvelle-Écosse, moins de 30 000 habitant·e·s	49 508	24 754
Nouvelle-Écosse, population de 30 000 à 99 999 habitant·e·s	49 800	24 900
Halifax, Nouvelle-Écosse	52 439	26 220
Cap-Breton, Nouvelle-Écosse	48 287	24 144
Nouveau-Brunswick, régions rurales	47 508	23 754
Nouveau-Brunswick, moins de 30 000 habitant·e·s	49 231	24 616
Nouveau-Brunswick, population de 30 000 à 99 999 habitant·e·s	48 975	24 488
Fredericton, Nouveau-Brunswick	50 995	25 498
Saint John, Nouveau-Brunswick	48 468	24 234
Moncton, Nouveau-Brunswick	48 790	24 395
Québec, régions rurales	43 545	21 773
Québec, moins de 30 000 habitant·e·s	43 082	21 541
Québec, population de 30 000 à 99 999 habitant·e·s	43 022	21 511
Québec, population de 100 000 à 499 999 habitant·e·s	43 566	21 783

Québec, Québec	45 411	22 706
Montréal, Québec	46 027	23 014
Ontario, régions rurales	46 636	23 318
Ontario, moins de 30 000 habitant·e·s	47 400	23 700
Ontario, population de 30 000 à 99 999 habitant·e·s	46 799	23 400
Ontario, population de 100 000 à 499 999 habitant·e·s	49 290	24 645
Ontario, population de 500 000 habitant·e·s et plus	51 468	25 734
Ottawa-Gatineau, partie ontarienne, Ontario/Québec	54 177	27 089
Hamilton/Burlington, Ontario	49 952	24 976
Toronto, Ontario	55 262	27 631
Manitoba, régions rurales	45 233	22 617
Manitoba, moins de 30 000 habitant·e·s	47 324	23 662
Manitoba, population de 30 000 à 99 999 habitant·e·s	47 395	23 698
Brandon, Manitoba	46 779	23 390
Winnipeg, Manitoba	50 942	25 471
Saskatchewan, régions rurales	46 049	23 025
Saskatchewan, moins de 30 000 habitant·e·s	47 976	23 988
Saskatchewan, population de 30 000 à 99 999 habitant·e·s	48 139	24 070
Saskatoon, Saskatchewan	52 018	26 009
Regina, Saskatchewan	51 101	25 551
Alberta, régions rurales	52 156	26 078
Alberta, moins de 30 000 habitant·e·s	53 411	26 706
Alberta, population de 30 000 à 99 999 habitant·e·s	51 867	25 934
Alberta, population de 100 000 à 499 999 habitant·e·s	52 555	26 278

Edmonton, Alberta	55 225	27 613
Calgary, Alberta	55 771	27 886
Colombie-Britannique, zones rurales	47 554	23 777
Colombie-Britannique, moins de 30 000 habitant·e·s	48 852	24 426
Colombie-Britannique, population de 30 000 à 99 999 habitant·e·s	49 082	24 541
Colombie-Britannique, population de 100 000 à 499 999 habitant·e·s	53 980	26 990
Vancouver, Colombie-Britannique	55 727	27 864
Yukon, région rurale du Nord	60 185	30 093
Yukon, région rurale du Sud	57 572	28 786
Yukon, Whitehorse	59 124	29 562
Territoires du Nord-Ouest, Beaufort-Delta	80 064	40 032
Territoires du Nord-Ouest, Sahtu	81 150	40 575
Territoires du Nord-Ouest, Tlicho	65 957	32 979
Territoires du Nord-Ouest, Dehcho	69 657	34 829
Territoires du Nord-Ouest, South Slave	65 967	32 984
Territoires du Nord-Ouest, Yellowknife	66 991	33 496
Nunavut, Baffin (excluant Iqaluit)	113 499	56 750
Nunavut, Kivalliq	99 603	49 802
Nunavut, Kitikmeot	105 905	52 953
Nunavut, Iqaluit	118 787	59 394

Source : Statistique Canada. (2024). Tableau 11-10-0066-01, Seuils de la mesure du panier de consommation (MPC) pour la famille de référence selon la région de la mesure du panier de consommation, la composante et l'année de base.

## Notes en fin de texte

---

- <sup>i</sup> Gouvernement du Canada *Loi sur la prestation canadienne pour les personnes handicapées* (L.C. 2023, ch. 17). <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-3.45/TexteComplet.html>
- <sup>ii</sup> Débats de la Chambre des communes, volume 151, n° 099, 1<sup>re</sup> session, 44<sup>e</sup> législature, compte rendu officiel (Hansard), le mercredi 21 septembre 2022. <https://www.noscommunes.ca/documentviewer/fr/44-1/chambre/seance-99/debats>
- <sup>iii</sup> HUMA follow-ups from April 29, 2024, on Supplementary Estimates (C), 2023-24 and Mains 2024-25 (en anglais). <https://www.documentcloud.org/documents/24737946-ministerkhera-e?responsive=1&title=1>
- <sup>iv</sup> Statistique Canada. (2024). Enquête canadienne sur le revenu. Tableau 11-10-0090-01, Statistiques sur la pauvreté et le faible revenu selon le statut d'incapacité.
- <sup>v</sup> Statistique Canada. (2024). Enquête canadienne sur l'incapacité. Tableau 13-10-0374-01, Personnes avec et sans incapacité âgées de 15 ans et plus, selon le groupe d'âge et le genre. (2024). Enquête canadienne sur le revenu. Tableau 11-10-0090-01, Statistiques sur la pauvreté et le faible revenu selon le statut d'incapacité.
- <sup>vi</sup> Réseau d'action des femmes handicapées Canada. (2014). Fiche d'information : Femmes en situation de handicap et pauvreté. [https://www.dawncanada.net/media/uploads/page\\_data/page-267/francais\\_-\\_pauvrete\\_-\\_january\\_2014.pdf](https://www.dawncanada.net/media/uploads/page_data/page-267/francais_-_pauvrete_-_january_2014.pdf)
- <sup>vii</sup> Le handicap sans pauvreté. (2024). Le handicap avec possibilités : Ce que nous ont appris des personnes en situation de handicap à travers le Canada sur comment définir la prestation canadienne pour les personnes en situation de handicap. [https://www.disabilitywithoutpoverty.ca/wp-content/uploads/2024/03/Definir-la-PCPSH-Phase-3-rapport-complet--Handicap-et-possibilite.pdf\\_compressed.pdf](https://www.disabilitywithoutpoverty.ca/wp-content/uploads/2024/03/Definir-la-PCPSH-Phase-3-rapport-complet--Handicap-et-possibilite.pdf_compressed.pdf) Remarque : le tiers représente une approximation; le rapport indique que près de 1 personne sur 3 ayant répondu au sondage et 38 % des participant·e·s aux conversations de pair-à-pair sont à la fois des personnes en situation de handicap et des aidant·e·s pour des personnes en situation de handicap.
- <sup>viii</sup> StatsCan Plus. (2023.) Plus de la moitié des femmes au Canada fournissent des soins. <https://www.statcan.gc.ca/o1/fr/plus/2649-plus-de-la-moitie-des-femmes-au-canada-fournissent-des-soins>
- <sup>ix</sup> Statistique Canada. (2024). Enquête canadienne sur le revenu. Tableau 11-10-0090-01, Statistiques sur la pauvreté et le faible revenu selon le statut d'incapacité.
- <sup>x</sup> Statistique Canada. (2024). Enquête canadienne sur le revenu. Tableau 11-10-0090-01, Statistiques sur la pauvreté et le faible revenu selon le statut d'incapacité.
- <sup>xi</sup> Maytree. (2023). Welfare in Canada (en anglais). [https://maytree.com/wp-content/uploads/Welfare\\_in\\_Canada\\_2022.pdf](https://maytree.com/wp-content/uploads/Welfare_in_Canada_2022.pdf)
- <sup>xii</sup> Le handicap sans pauvreté et Campagne 2000. (2023). La pauvreté des personnes en situation de handicap au Canada Rapport de 2023. [https://www.disabilitywithoutpoverty.ca/wp-content/uploads/2023/06/DWP-Report-Card-2023-FRE\\_compressed-1.pdf](https://www.disabilitywithoutpoverty.ca/wp-content/uploads/2023/06/DWP-Report-Card-2023-FRE_compressed-1.pdf)
- <sup>xiii</sup> Commission canadienne des droits de la personne. (2018). Obstacles au cheminement de carrière : difficultés vécues par les personnes handicapées sur le marché du travail : suivi de l'application au Canada de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. [https://www.chrc-ccdp.gc.ca/sites/default/files/publication-pdfs/ottawaiti7-2588399-v6-rapport\\_sur\\_l\\_emploi\\_et\\_l\\_handicap\\_002\\_final-s\\_885381.pdf](https://www.chrc-ccdp.gc.ca/sites/default/files/publication-pdfs/ottawaiti7-2588399-v6-rapport_sur_l_emploi_et_l_handicap_002_final-s_885381.pdf)
- <sup>xiv</sup> Référence : Caractéristiques de l'activité sur le marché du travail des personnes ayant une incapacité et sans incapacité. Statistique Canada, 2023. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/240613/dq240613b-fra.htm>
- <sup>xv</sup> Référence : Caractéristiques de l'activité sur le marché du travail des personnes ayant une incapacité et sans incapacité. Statistique Canada, 2023. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/240613/dq240613b-fra.htm>

---

<sup>xvi</sup>Référence : Caractéristiques de l'activité sur le marché du travail des personnes ayant une incapacité et sans incapacité. Statistique Canada, 2023. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/240613/dq240613b-fra.htm>

<sup>xvii</sup>Référence : Caractéristiques de l'activité sur le marché du travail des personnes ayant une incapacité et sans incapacité. Statistique Canada, 2023. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/240613/dq240613b-fra.htm>

<sup>xviii</sup> Le handicap sans pauvreté. (2024). Handicap et possibilité : Ce que nous ont appris des personnes en situation de handicap à travers le Canada sur comment définir la Prestation canadienne pour les personnes en situation de handicap. [https://www.disabilitywithoutpoverty.ca/wp-content/uploads/2024/03/Definir-la-PCPSH-Phase-3-rapport-complet--Handicap-et-possibilite.pdf\\_compressed.pdf](https://www.disabilitywithoutpoverty.ca/wp-content/uploads/2024/03/Definir-la-PCPSH-Phase-3-rapport-complet--Handicap-et-possibilite.pdf_compressed.pdf)

<sup>xix</sup> Le handicap sans pauvreté. (2024). Boîte à outils numérique. Campagne pour améliorer la prestation. <https://www.disabilitywithoutpoverty.ca/fr/agir/budgetiser-la-prestation-carte-postale/>

<sup>xx</sup> Gouvernement du Canada (2024). La Gazette du Canada, Partie I, volume 158, numéro 26 : *Règlement sur la prestation canadienne pour les personnes handicapées*. <https://canadagazette.gc.ca/rp-pr/p1/2024/2024-06-29/html/reg2-fra.html>